

## **Organisation des épreuves du baccalauréat pour les établissements d'enseignement français en Ontario fermés jusqu'à nouvel ordre**

Question n° 22510 adressée à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

À publier le : 29/04/2021

Texte de la question : M. Olivier Cadic interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'organisation des épreuves du baccalauréat au Canada, alors que de nouvelles mesures restrictives pour endiguer l'épidémie ont été prises dans certaines provinces de ce pays. Depuis le 11 avril 2021, la province de l'Ontario a été placée en confinement. La mesure, devant initialement durer 4 semaines, a été prolongée de 2 semaines supplémentaires vendredi dernier et les écoles sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Les élèves du lycée Claudel d'Ottawa ainsi que ceux du lycée français de Toronto se retrouvent dans l'impossibilité de passer leurs épreuves du baccalauréat au sein de leurs établissements respectifs. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et le poste diplomatique ont été alertés de cette impasse. À ce jour, la seule réponse qui a été apportée aux proviseurs, aux parents d'élèves et aux élèves est qu'une session de rattrapage était prévue en septembre. Cette solution aurait pour conséquence d'empêcher les candidats au baccalauréat de s'inscrire à l'université, ce qui n'est pas souhaitable. De plus, la situation sanitaire au Québec et en Alberta risque d'impacter rapidement les deux établissements de Montréal et celui de Calgary. De nombreux autres pays dans le monde s'engagent également dans la voie de nouvelles restrictions et risquent de mettre en péril le bon déroulement des épreuves du baccalauréat. Il lui demande si l'évaluation des candidats par le contrôle continu dans les établissements fermés jusqu'à nouvel ordre sera mis en place, afin de ne pas pénaliser les élèves de ces établissements qui ne peuvent réglementairement pas se présenter aux épreuves.